

# Barème d'honoraires au 11 mai 2020

# Pour un mandat exclusif :

De 0 € à 249.000 €	3,8 %
De 250.000 € à 449.000 €	3,6 %
De 450.000 € à 649.000 €	3,4 %
De 650.000 € à 849.000 €	3,2 %
Plus de 850.000 €	3 %

# Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Ils comprennent les prestations d'élaboration du mandat, de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.

# Pour un mandat simple :

De 0 € à 249.000 €	4,8 %
De 250.000 € à 449.000 €	4,6 %
De 450.000 € à 649.000 €	4,4 %
De 650.000 € à 849.000 €	4,2 %
Plus de 850.000 €	4 %

# Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.

Ils comprennent les prestations d'élaboration du mandat, de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.